



MON VILLAGE  
URBAIN



mairie-begles.fr

Vendredi 19 août 2020

## MARCHÉS DE BÈGLES : LE PORT DU MASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE

Afin d'assurer la meilleure protection sanitaire des usagers et des commerçants non sédentaires des marchés de Bègles dans un contexte national de propagation active du Coronavirus, le Maire Clément Rossignol Puech souhaite renforcer les mesures en vigueur à Bègles en y rendant obligatoire le port du masque de protection.

Par arrêté préfectoral en date du 17 août 2020, le port d'un masque de protection est rendu obligatoire pour les usagers de plus de 11 ans et les commerçants des marchés de Bègles se déroulant les vendredis soir, mercredis et samedis matin, soit :

- Le marché César Franck (place César Franck) les vendredis de 16h30 à 21h30
- Le marché Victor Hugo (cours Victor Hugo, de la rue Anatole France à la rue Pasteur), les mercredis de 8h à 13h
- Le marché du Bicentenaire/14 Juillet (place du 14 Juillet et place du Bicentenaire), les samedis de 8h à 13h



Parce cette mesure de protection, le maire souhaite ainsi freiner l'épidémie en cassant les chaînes de contamination dans les espaces à forte densité de personnes empêchant le respect de la distance physique imposée. Le caractère actif de la propagation du Coronavirus sur le territoire national actuellement et les risques que la contraction de la maladie Covid-19 pose pour la santé publique incitent ainsi le maire de Bègles à renforcer les mesures sanitaires en vigueur sur son territoire.